



**HAL**  
open science

## Remarques sur les critiques de la performativité: pour un retour à Austin

Mawusse Kpakpo Akue Adotevi

► **To cite this version:**

Mawusse Kpakpo Akue Adotevi. Remarques sur les critiques de la performativité: pour un retour à Austin. CLASS. Revue congolaise de Communication, Lettres, Arts et Sciences sociales, 2016. halshs-01896044

**HAL Id: halshs-01896044**

**<https://shs.hal.science/halshs-01896044>**

Submitted on 28 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N° 1  
Janvier  
Juin  
2016

Sous la coordination de  
**BIENVENU BOUDIMBOU**

# La parole publique



C  
L  
A  
S  
S

*Revue  
congolaise de  
Communication  
Lettres  
Arts et  
Sciences  
Sociales*



**LES ÉDITIONS HEMAR**

Le numéro inaugural de cette revue porte sur le thème : « la parole publique ». C'est le lieu de convergence de regards transversaux sur les phénomènes discursifs dont la parole est la manifestation la plus courante et la plus saillante.

Les contributions réunies dans ces pages prennent en compte aussi bien les productions discursives que les acteurs et les cadres sociaux et institutionnels qui les engendrent : on ne peut pas prétendre étudier les faits de langage sans cerner les conditions de production qui en font des outils de communication saturés de sens. L'analyse du discours ne s'effectuant plus dans le champ clos de la linguistique, les approches de types sémantique, sémiologique, philosophique, historique et/ou anthropologique mises en œuvre permettent de révéler la richesse des phénomènes étudiés.

**Contributeurs :** Mawusse Kpakpo Akue Adotevi, Bienvenu Boudimbou, Auguste Nsonsissa, Ghislain Thierry Maguessa Ebome, Didier Ngalebaye, Joseph Itoua, Jean-Félix Makosso, Jean-Claude Moussoki, Evariste Dupont Boboto, Dieudonné Moukouamou Mouendo, Guy-Roger Cyriac Gombé-Apondza

**Photo de couverture :** *Le chanteur* d'Eugène DIWA (Masque sur bois kambala, Congo-Brazzaville).

# **CLASS**

*Revue congolaise de Communication, Lettres, Arts et Sciences Sociales*

**Directeur de publication** : Pr Mukala Kadima-Nzuji

**Rédacteur en chef** : Bienvenu Boudimbou

## **Comité de rédaction**

Bienvenu Boudimbou

Dieudonné Moukouamou Mouendo

Rony Dévyllers Yala Kouanzi

Ghislain Méliodore Mvoula Massamba

## **Comité scientifique**

Jean-Luc Aka Evy, Université Marien Ngouabi (Congo)

Maurice Amuri Mpala Lutebele, Université de Lubumbashi (R.D.Congo)

André-Patient Bokiba, Université Marien Ngouabi (Congo)

Mukala Kadima-Nzuji, Université Marien Ngouabi (Congo)

Alphonse Mbuyamba Kankolongo, Université de Kinshasa (R.D.Congio)

Dominique Ngoïe-Ngala, Université Marien Ngouabi (Congo)

Paul Nzete, Université Marien Ngouabi (Congo)

Dieudonné Tsokini, Université Marien Ngouabi (Congo)

Mudaba Yoka Lye, Institut National des Arts (R.D.Congo)

**Infographie** : Lydie France Bazebi

N°1 / Janvier-Juin 2016

## Sommaire

Présentation : la parole publique, pour commencer BIENVENU BOUDIMBOU.....	9
--	---

### PRAGMATIQUE DE LA PAROLE

Remarques sur les critiques de la performativité : pour un retour à Austin MAWUSSE KPAKPO AKUE ADOTEVI.....	12
Le serment présidentiel : valeur performative et pertinence d'une parole rituelle BIENVENU BOUDIMBOU.....	29
La langue de bois et ses difficultés en contexte du discours public : externalisation, énonciation et mensonge AUGUSTE NSONSISSA.....	51

### ETHNOLOGIE ET ETHIQUE DE LA PAROLE

Esquisse d'une éthique dialogique GHISLAIN THIERRY MAGUessa EBOME.....	81
Structure et fonction épistémo-éthiques de l'argument persuasif dans le discours de Twere DIDIER NGALEBAYE.....	103
Le Twere, acteur de la parole publique dans l'espace culture mbosi anté-colonial JOSEPH ITOUA.....	129
La parole publique chez les Bacounis du Niari JEAN-FÉLIX MAKOSSO.....	152
Le code sonore ou le langage tambouriné des Basuundi de Soukou-Bouadi (République du Congo) JEAN-CLAUDE MOUSSOKI.....	167

## MANIÈRES DE DIRE

Les métamorphoses de la rhétorique	
EVARISTE DUPONT BOBOTO .....	181
Jean-Baptiste Tati Loutard :	
le fait historique à travers la parole poétique	
DIEUDONNÉ MOUKOUAMOU MOUENDO.....	199
L'emploi de ba- comme forme unique du pluriel	
dans le lingala des medias de Brazzaville et de Kinshasa	
GUY-ROGER CYRIAC GOMBÉ-APONDZA .....	213

## **Remarques sur les critiques de la performativité : pour un retour à Austin**

MAWUSSE KPAKPO AKUE ADOTEVI  
(Université de Lomé)

### **Résumé**

Ce texte vise l'évaluation des critiques de la performativité telle qu'elle a été proposée par Austin. Il revient précisément sur leur prétention à redéfinir la performativité à partir d'une remise en cause des conditions de félicité, notamment de leur caractère supposé normatif et rigide, et donc non situé. L'analyse des conditions de félicité qui y est faite révèle plutôt qu'elles sont constitutives d'une performativité nécessairement située, dans les contextes spatio-temporels d'effectuation des actes de discours. La redéfinition de la performativité est alors apparue, non comme un renouvellement, mais bien comme une redécouverte de la performativité et des conditions de félicité à la Austin.

**Mots-clés** : acte de discours, conditions de félicité, performatif, performativité située.

### **Introduction**

C'est connu, la notion de performativité a été proposée par Austin pour rendre compte de l'aspect actionnel, pendant longtemps négligé, du langage. Austin va toutefois abandonner le performatif au profit de l'illocutoire qu'il considère comme une notion plus englobante de la diversité des actes de langage.

Mais paradoxalement, la grande majorité des études sur Austin ou qui le citent, ont recours bien plus au performatif qu'à l'illocu-

toire. Car l'impact de la notion de performativité est tel que Denis (2006) en dit que c'est « un cas intéressant pour qui aime étudier la manière dont les concepts scientifiques circulent entre des auteurs, des objets de recherche, voire des espaces disciplinaires ». Muniesa (2014), au regard de cet impact théorique, et même empirique, parle justement du *tournant performatif*.

La grande diversité des champs d'étude investis par la notion de performativité en a toutefois fait une notion aux contours conceptuels flous. Au regard de cette situation, Denis (2006) propose « une reconquête théorique », « une redéfinition en profondeur » qui, selon lui, bouscule la conception austinienne des conditions de félicité de la performativité. Nous interrogeons ici le sens de cette redéfinition en profondeur quant à sa prétention à bousculer ou à renouveler la conception austinienne de la performativité. Et nous faisons l'hypothèse suivante : si l'on s'en tient aux positions du *Austin de la performativité*, et non à celles du *Austin de l'illocutoire*, alors la redéfinition en question n'est qu'un simple retour à Austin, et non un renouvellement, un dépassement. L'établissement de cette hypothèse passe d'abord par la présentation de la reconquête-redéfinition de la performativité.

## **1. De la critique des conditions de félicité à la redéfinition de la performativité**

Selon Denis (2006) :

La nécessité de repenser en profondeur la performativité est inextricable d'une certaine *posture ethnographique* qui *transforme radicalement* l'analyse des « conditions de félicité ». Saisies sur le vif, celles-ci ne sont plus *figées* sous la forme de procédures et de *principes conventionnels stabilisés* qu'il suffirait de respecter pour réussir. Elles sont appréhendées en tant que *situations concrètes d'accomplissement des énonciations performatives*. Désormais situées, les « conditions de félicité » sont affaire de circulation dans un *espace* et surtout un *temps* qui débordent largement l'ici et maintenant de la parole. Ce n'est qu'une fois *ce profond déplacement* mis en lumière qu'il est possible de rendre compte des dimensions qui composent une nouvelle définition de la performativité<sup>1</sup>.

Ces propos montrent que la nécessité de la redéfinition en profondeur de la performativité ne vient pas seulement des usages hétérogènes que l'on en fait aujourd'hui, mais surtout d'une *trans-*

---

<sup>1</sup> Nous soulignons

*formation radicale* de l'analyse des conditions de félicité. Car, à en croire Denis, Austin les aurait présentées comme des *règles ou procédures figées*, des *principes conventionnels stabilisés*, dont le respect entraîne la réussite ou le bonheur de l'énonciation performative. On peut aisément le noter, il y a, chez Denis, un reproche qui est fait à l'endroit d'Austin. Il est relatif à sa posture d'analyse des conditions de félicité de la performativité. Une posture d'analyse d'après laquelle les conditions de félicités seraient des règles conventionnellement préétablies, dont la force normative transcende les situations effectives d'utilisations des énonciations performatives. Austin se serait ainsi mis dans une posture idéaliste, pourrait-on dire, pour envisager les conditions de félicités des performatifs. Une telle posture ne permettant pas de saisir le phénomène de la performativité dans son déploiement réel, elle a eu pour conséquence l'abandon de la performativité par Austin.

C'est donc sur le fond des reproches qu'il fait à Austin que Denis argumente et justifie son entreprise de redéfinition en profondeur de la performativité. Cette entreprise commence donc d'abord par un *profond déplacement* qui implique un changement radical de posture d'analyse. Une posture d'analyse qui n'est plus prescriptive, mais plutôt descriptive des situations effectives dans lesquelles a cours l'emploi des performatifs. C'est dans ce sens que Denis évoque la posture ethnographique comme celle qui permet une analyse réaliste des conditions de félicité. Elle permet précisément, dit-il, de les *appréhender comme des situations concrètes d'accomplissement des énonciations performatives*. Il s'agit donc de saisir désormais les conditions de félicités comme l'espace-temps social effectif qui détermine et fonde l'usage heureux du performatif. L'espace et le temps réels constituent donc, selon Denis, des « nouveaux objets » au travers desquels la performativité nous apparaît sous un nouveau jour, dans ses véritables modalités d'accomplissement.

### **1.1. L'espace social de la performativité**

A propos de l'espace social de la performativité, il est reproché à Austin « la focalisation [...] sur les énoncés eux-mêmes » ; ce qui « l'empêche d'accepter, ou en tout cas d'étudier de front, la part résolument collective de leur accomplissement » (Denis, 2006). Il s'agit en fait d'un double reproche qui se présente comme une implication, l'un entraînant l'autre. Le premier aspect de ce reproche a été relevé, on le sait, par Bourdieu. Bourdieu (2001 : 108) estime, en effet, qu'il y a des « flottements dans la définition austinienne du performatif », flottements qui ont eu

pour conséquence le confinement de la performativité « dans les limites de la linguistique ». Austin, parce qu'il aurait focalisé toute son attention sur la forme linguistique du performatif, aurait perdu de vue que ce dernier est un *acte d'institution* et, qu'en tant que tel, son « efficacité magique [...] est inséparable de l'existence d'une institution définissant les conditions (en matière d'agent, de lieu ou du moment) qui doivent être remplies pour que la magie des mots puisse opérer » (*idem*). L'opérationnalité du performatif dépend donc, selon Bourdieu, non de sa structure morphosyntaxique, mais du statut et du pouvoir institutionnels de l'acteur dans l'espace social.

Selon Denis (2006), la posture ethnographique permet aujourd'hui un approfondissement des positions de Bourdieu en vue d'une étude de la performativité « en situation réelle ». Et c'est ce qui justifie le second aspect du reproche. Mais le sens de ce second aspect du reproche réside dans le fait que l'énonciation performative est, chez Austin, proférée par un locuteur à l'endroit d'un auditeur. Ce qui est ici dénoncé, c'est la passivité supposée de l'auditeur qui ne participe pas à la production de l'énonciation performative. L'auditeur austinien ne serait donc pas un véritable interlocuteur. Tout se passerait, chez Austin, comme si le locuteur produit l'énonciation performative dans une souveraineté subjective qui ne considère pas véritablement l'auditeur. Ce dernier ne serait rien d'autre que celui qui subit la force normative de l'énonciation performative. Et la plupart des exemples d'énonciations performatives qu'Austin donne semblent confirmer ce point de vue : ce sont des énoncés de la forme « Je x... », avec x comme variable de verbe performatif. Denis (2006) en déduit qu'il y a chez Austin une négligence manifeste de « la part coopérative et procédurale de ce qu'il faudrait appeler l'interaction performative ». Et pour en rendre compte il évoque les analyses de la conversation faites par Grice.

En effet, Grice (1979), en mettant en avant le concept de conversation, revendique une position qui voit dans l'usage du langage une pratique nécessairement communicationnelle. Le langage est échange de paroles. Et en tant que tel, il est la manifestation d'un comportement humain intentionnel, éminemment rationnel. C'est une forme humaine d'interaction rationnelle qui se révèle dans et par la conversation. Or, qui parle d'interaction rationnelle signifie que la conversation est une pratique réglée, une pratique dont le déroulement suit des règles ou des principes qui en attestent de la rationalité. Mais, comme le fait remarquer Ludwig (1997, p. 183) la théorie gricéenne de la conversation n'est pas « une théorie normative de la communication : elle décrit la façon dont

certaines normes mutuellement reconnues peuvent permettre aux agents d'échanger des informations de façon efficace ». Il s'ensuit que pour Grice, la conversation se présente comme un *processus coopératif* qui fait appel à la rationalité des interlocuteurs qui s'y engagent. Grice (1979, p. 60-61) écrit précisément :

Nos échanges de paroles ne se réduisent pas en temps normal à une suite de remarques décousues, et ne seraient pas rationnels si tel était le cas. Ils sont le résultat, jusqu'à un certain point au moins, d'efforts de coopération ; [...] Nous pourrions ainsi formuler en première approximation un principe général qu'on s'attendra à voir respecté par tous les participants : que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé. Ce qu'on pourrait appeler PRINCIPE DE COOPERATION.

Et selon Grice, cette coopération entre les interlocuteurs ou les participants à une conversation se donne à voir dans le respect des *règles* ou *maximes conversationnelles*<sup>1</sup>. Ici encore, Grice prend clairement ses distances vis-à-vis d'Austin. Les maximes conversationnelles ne sont pas des règles conventionnelles à la manière des conditions de félicité. Pour Grice (1991), on ne saurait réduire l'intention ou le vouloir-dire des interlocuteurs à la signification conventionnelle des mots. La signification des mots utilisés en situation réelle de conversation est une signification rationnelle, une signification co-construite rationnellement par les interlocuteurs. C'est pourquoi, selon Grice, le respect des maximes conversationnelles n'est véritablement visible que dans des situations où les interlocuteurs violent manifestement et volontairement une maxime, mettant à mal, à première vue, le principe de coopération. Grice (1979, p. 60) dit qu'il s'agit de situations dans lesquelles un interlocuteur s'adonne librement à des « implications conversationnelles », c'est-à-dire qu'il signifie implicitement un vouloir-dire autre que ce qu'il dit, mais au moyen de ce qu'il dit. De pareilles situations font appel à des *manœuvres conversationnelles* qui se présentent comme un *processus inférentiel* au bout duquel la coopération se trouve rétablie et sauvegardée.

---

<sup>1</sup> Grice (1979) répartit les maximes conversationnelles en quatre catégories, à la manière de Kant. Il s'agit des catégories de la *Quantité*, de la *Qualité*, de la *Pertinence*, et de la *Modalité*. La Quantité concerne le volume requis d'information à fournir ; la Qualité atteste de la véridicité de l'information fournie ; la Pertinence, c'est « Parlez à propos » (*Be relevant*) ; et la Modalité renvoie à la clarté des propos tenus.

Il y a donc chez Grice, une reconnaissance fortement affirmée de ce que Denis appelle la part coopérative et procédurale de l'interaction linguistique. Et même si Grice n'étudie pas spécifiquement la performativité, Denis stipule que c'est dans la veine de sa théorie de la conversation que se situent les études qui concourent à la redéfinition de la performativité.

Parmi ces études, il y a celle de Gonzalez (2006) qui montre, à partir de l'analyse de la prédication évangélique, comment l'institution performative du divin, par le prédicateur, trouve dans l'institution collective qu'est l'assemblée, le socle de son efficacité. La valeur performative du sermon réside dans le fait que « Le prédicateur met à disposition une forme que les membres viendront investir, dans un montage collaboratif » (Gonzalez (2006)).

Il y a surtout l'étude de Fraenkel (2006) qui, selon Denis (2006), met en lumière « une véritable incapacité pour J. L. Austin (et beaucoup d'autres à sa suite) à prendre en compte » un aspect important qui révèle « la nature collective de la performativité ». Il s'agit des *instances ou entités énonciatrices* dont la pluralité « devient flagrante » quand on considère « l'écriture et la lecture comme relevant d'une forme spécifique de performativité ». Se situant, en effet, dans une perspective juridique, Fraenkel (2006) estime que malgré les exemples qu'il en donne, l'acte écrit a, chez Austin, un statut paradoxal qui aboutit finalement à sa neutralisation. Le paradoxe en question serait relatif à l'indécision d'Austin quant au moment de l'efficacité performative de l'acte écrit : advient-elle au moment de l'inscription ou au moment de la lecture de l'énoncé performatif ? Austin aurait tout simplement choisi de réduire l'écrit à l'oral. Fraenkel (2006) en déduit que, chez Austin, « l'écrit demeure méconnu ». Car, même quand ce dernier évoque « l'exemple du testament [qui] suggère l'idée d'un énoncé performatif en attente, à exécution différée », « le problème n'est pas véritablement traité [...] comme une spécificité de l'écrit. Là encore, l'acte écrit n'est pas reconnu en tant que tel » Fraenkel (2006).

Or, selon Fraenkel (2006), la spécificité de l'écrit n'est pas sans influence irréductible sur la performativité d'un énoncé. L'écrit assure le caractère résolument collectif du performatif. L'acte écrit ne saurait tirer sa performativité ni de sa structuration linguistique ni du seul statut social de l'inscripteur. Au contraire,

c'est précisément parce qu'un acte écrit est détaché de sa source énonciative qu'il permet de rassembler plusieurs sources qui, chacune, vont participer à la performativité de l'acte. [...] L'acte écrit est inséré dans un système de chaînes d'écriture, de

personnes habilitées et de signes de validation, l'ensemble de ces éléments forment l'authenticité nécessaire à la performativité. L'authenticité est obtenue par un traitement spécial du document écrit, en particulier par l'apposition d'un certain nombre de signes (sceaux, tampons, signatures). C'est ici le support écrit qui sert de base à la fabrication de l'acte. Ce sont des signes visibles et non oraux qui authentiquent l'énoncé (Fraenkel, 2006).

Cette spécificité de l'écrit, Fraenkel (2006) pose qu'elle intègre aussi la dimension matérielle, spatiale de l'acte écrit ; une dimension complètement ignorée par Austin, ajoute-t-elle. Le panneau, l'écriteau, l'affiche sont, comme dit Denis (2006), « des ingrédients essentiels de la performativité ». Mettre un écriteau avec comme message “Chien méchant” est un acte performatif d'avertissement, dont l'efficacité paraît bien plus grande que celle de l'énonciation de “Je vous avertis que le chien va vous attaquer”.

Ainsi, prendre en compte l'espace social et public, fait de différentes instances, dans l'analyse de la performativité, c'est, selon Denis (2006), « élargir une vision trop restrictive de la situation de profération telle que l'envisage J.-L. Austin ». Et c'est dans cette optique qu'intervient aussi la prise en compte du temps.

## **1.2. La permanence temporelle de l'énonciation performative**

Selon Denis (2006), l'analyse de la performativité à l'aune de la spécificité de l'écrit, amène Fraenkel (2006) à retenir *la capacité à durer* comme l'essence même de la performativité. Et c'est en cela que réside la pierre de touche de ses critiques à l'endroit d'Austin. Car, contrairement à Austin qui aurait logé la performativité dans l'instantanéité temporelle de la parole proférée, Fraenkel montre, en prenant appui sur « le mode de présence caractéristique du droit », que la performativité ne saurait être définie sans considération de la latence et de la permanence des actes écrits juridiques.

Selon Fraenkel (2006) en effet, la capacité à durer des actes écrits juridiques leur vient du fait que leur inscription coïncide avec leur insertion dans un système de chaînes d'écriture qui en constitue non seulement leur espace public de validation, mais aussi et surtout le cadre temporel de leur production et reproduction. Contrairement à l'acte oral caractérisé par la fugacité de l'instant immédiat, l'acte écrit, parce qu'il est nécessairement

inséré dans un système d'écrits, advient dans un présent qui est, en réalité, rappel d'un passé et appel d'un futur. Ainsi, parce que « Le temps de l'écrit est un temps "socialisé" à l'excès, continu, solidaire de part en part d'autres écrits et d'autres actes », Fraenkel (2006) pose qu'il confère à l'acte écrit, « une sorte de performativité latente », en attente de ses réactivations futures. C'est ce qui se passe, par exemple, quand on évoque une loi au cours d'un procès.

Il s'ensuit que la force performative d'un acte écrit ne se consume pas dans l'instant présent de son inscription. Elle opère assurément dans l'instant présent. Mais son opérationnalité débordé les limites de l'instant présent. Car, par le fait même qu'il est écrit, l'acte écrit conserve sa force performative dans toute sa teneur originelle. Et il peut la déployer à tout moment, dès qu'un contexte social donné demande son évocation. Ainsi, selon Fraenkel (2006), l'écrit assure à la performativité « un milieu propice à la mise en œuvre et à l'entretien de sa permanence ». Il en assure « la continuité et la solidité » (Denis, 2006).

D'après Denis (2006), cette permanence temporelle de la performativité des actes écrits n'est pas toutefois à voir comme une force normative qui s'impose à toutes les situations aux dépens des particularités indéniables. La performativité des actes écrits n'est jamais établie une fois pour toutes. Elle ne s'accomplit qu'au travers d'une « lente stabilisation des énoncés mis à l'épreuve des situations réelles » (Denis, 2006). Fraenkel (2006) note bien cela quand elle affirme que « l'inscription appelle des réinscriptions, la lecture des relectures, c'est à ce prix que se maintient la permanence, c'est dans ces limites fragiles qu'elle est opérative ». Il en résulte que l'inscription de la performativité dans la durée permet d'en découvrir la dimension dynamique. L'efficacité des actes écrits participe non seulement de leur réactivation, mais aussi d'un travail qui consiste à « réalimenter leur performativité, ne serait-ce que par les activités de lecture et d'écriture que leur convocation exige. La performativité se donne donc à voir ici non pas comme une *qualité* acquise sous certaines conditions, mais comme le résultat temporaire d'un *processus* qu'il faut toujours alimenter » (Denis, 2006).

C'est finalement au regard de cette dimension dynamique (qui intègre les autres aspects à savoir le caractère collectif et procédural, les spécificités de l'écrit) que, selon Denis, la conception traditionnelle austinienne des conditions de félicités se trouve bousculée, donnant ainsi lieu à un renouvellement profond de la définition même de la performativité. Elle se définirait alors, non plus en fonction des conditions de félicité à la Austin, mais en

tant que « performativité située » (Fraenkel, 2006). Denis (2006) résume le sens de cette performativité située en ces termes :

Aucune situation d'énonciation ne peut être considérée comme performative en soi. La performativité va toujours avec un monde spécifique qu'elle participe à instaurer ou à maintenir. Pour le dire en des termes wittgensteiniens, on ne peut jamais la détacher de la *forme de vie* dans laquelle elle se joue. [...] la réussite des énoncés performatifs n'est plus affaire de seules grammaire et conventions à respecter. Elle est conditionnée par des *épreuves de réalité* qui sont au fondement même de leur force. C'est parce qu'ils risquent d'échouer, et que leur échec aura des conséquences importantes, que des énoncés peuvent prétendre à la performativité.

## **2. Les réponses d'Austin : pour un retour aux conditions de félicité**

Nous avons vu que la nécessité de la redéfinition du performatif se justifie d'abord au regard de la diversité hétérogène des usages qui sont aujourd'hui faits de la notion de performativité. Dans ce sens, l'entreprise de redéfinition devrait être, de toute évidence, un retour à la source, c'est-à-dire à Austin lui-même et donc aux conditions de félicité de la performativité. Mais la redéfinition telle qu'elle est envisagée par Denis (2006) se déploie plutôt comme une critique d'Austin, critique qui, selon lui, bouscule les conditions de félicité. Sans remettre en cause la pertinence des éléments mis au jour par Denis (2006) et les autres critiques d'Austin, l'on se demande s'ils concourent véritablement à bousculer les conditions de félicité.

À y bien regarder, les reproches qui sont fait à Austin suivent, en réalité, de ce qu'on pourrait appeler une lecture illocutoire du performatif. Une telle lecture si elle est justifiée par ce que Récanati (1981) appelle *l'autocritique d'Austin*, elle n'en n'est pas pour autant la seule qu'on puisse faire d'Austin. Une autre lecture d'Austin permet de distinguer *l'Austin du performatif* de *l'Austin de l'illocutoire*. Elle consiste précisément à voir dans le mouvement de la pensée austinienne deux moments que l'on peut distinguer. Le premier moment est celui de la théorie de la performativité et, le second moment, celui de la théorie des actes de discours. En conséquence, on peut étudier la performativité en dehors de ses rapports avec (ou du passage à) la théorie des actes de discours. Et pour ce faire, on ne peut que focaliser l'attention

ce qui est constitutif de la performativité : les conditions de félicité.

La pertinence heuristique de la notion de conditions de félicité réside, avant tout, dans la manière austinienne de philosopher. En effet, comme le fait remarquer Aubert (1994, p. 7), c'est « dans chacun de ses articles [qu'] Austin s'est clairement exprimé sur sa "manière de philosopher" ». Et cette manière de philosopher se présente, selon Austin (1994, p. 144-145), comme une sorte de « phénoménologie linguistique » qui considère que le langage ordinaire, dans ses divers emplois dans des situations données, est « un bon site pour faire des *recherches de terrain* en philosophie ». Austin estime qu'une telle phénoménologie linguistique doit rompre avec la manière traditionnelle de philosopher. Car, cette dernière s'est développer plutôt comme une entreprise de construction *a priori* de systèmes théoriques sur les phénomènes. Ce qui a eu pour conséquence l'établissement des illusions et préjugés sur la réalité. Pour Austin, la phénoménologie linguistique doit éviter la « hâte excessive », « la simplification outrée des faits », et développer « une plus grande familiarité avec les situations » dans lesquelles ils se présentent, ou pourrait se présenter (Lane, 1970, p. 9-10), dans toute leur complexité. C'est dans ce sens qu'il (1994) rejette tout *langage idéal* et opte pour la « *langue réelle* »<sup>1</sup> qu'il comprend comme *l'emploi des mots par une personne donnée dans une situation donnée*.

Cette option caractéristique de la manière austinienne de philosopher permet alors de réinvestir la performativité et surtout les conditions de félicité. Contrairement à ce qu'en dit Denis, la performativité est, chez Austin, nécessairement située. Car, elle ne se déploie que dans la langue réelle. Cela, pour Austin, est comme une évidence. On n'a pas, en réalité, besoin d'en faire une longue démonstration. Ce qui a besoin d'être démontré, c'est plutôt le caractère situé des affirmations de fait. Et Austin en fait la démonstration dans son article « La vérité » (1994). Il s'ensuit que la performativité, chez Austin, est telle que ou elle est située, ou elle n'est pas.

C'est là une position qui rend irrecevables toutes les critiques qui, à la suite de Bourdieu (2001), opposent « à la thèse austinienne son incapacité supposée à prendre en compte les contextes d'énonciation » (Lenglet, 2006) et le statut social de l'énonciateur. En outre, quand Bourdieu parle des hésitations d'Austin, il ne le cite pas lui-même ; il cite plutôt Récanati (1981) chez qui l'on

---

<sup>1</sup> Austin évoque ce concept de « *langue réelle* » plusieurs fois dans ces articles.

trouve une présentation systématique de la lecture illocutoire du performatif. Les reproches de Bourdieu devraient alors viser seulement Récanati et non Austin, du moins celui de la performativité. Il en résulte que les critiques à l'endroit d'Austin trouvent leur raison d'être, non dans sa théorie de la performativité, mais plutôt dans une lecture illocutoire du performatif. Et il en est de même des reproches formulés par Denis (2006) et Fraenkel (2006) à propos des conditions de félicité, sur lesquelles il convient maintenant de revenir.

Voici les termes dans lesquels Austin (1971, p. 49) présente les conditions de félicité :

(A.1) Il doit exister une *procédure*, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et *comprenant l'énoncé* de certains mots par de certaines personnes dans de certaines circonstances. De plus,

(A.2) il faut que, *dans chaque cas*, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse *invoker la procédure* en question.

(B.1) La procédure doit être exécutée par tous les *participants*, à la fois correctement et

B.2) intégralement.

(Γ.1) Lorsque la procédure – comme il arrive souvent – suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des *participants*, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, *en fait*, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement indiqué. De plus,

(Γ.2) *ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite*<sup>1</sup>.

Il faut tout de suite remarquer que quoiqu'il les considère comme « des conditions nécessaires au fonctionnement “heureux” et sans heurts d'un performatif », Austin (*idem*) n'y mentionne nulle part le terme « performatif ». Il parle plutôt de *procédure*. Faire usage d'un performatif, ce n'est pas tout simplement proférer une parole, ou dire un énoncé. C'est invoquer une procédure. Le terme « procédure » n'est pas ici évoqué comme synonyme de « performatif ». Pour Austin, un performatif n'advient jamais comme un énoncé isolé. Il intègre nécessairement un ensemble

---

<sup>1</sup> Nous soulignons.

d'opérations dont la succession aboutit *in fine* à la réalisation de l'acte performatif. La condition (A1) dit si bien : *la procédure comprend l'énoncé de certains mots*. Elle ne s'y réduit donc pas. Austin n'ignore pas alors la part procédurale de la performativité. Bien au contraire, il en fait le premier cadre d'opérationnalité. Et cette part procédurale n'est pas sans la part nécessairement collective.

La part collective est d'abord attestée par la conventionalité de la procédure. Il s'agit bien d'une procédure conventionnelle : non seulement elle existe par convention, mais aussi elle est reconnue et dotée de l'effet performatif par convention. Il s'agit pour Austin d'insister sur le fait que la performativité ne provient pas de la pure subjectivité de l'énonciateur. L'énonciation d'un performatif est un acte social, institutionnel, pour parler comme Bourdieu. Car, selon (A2), les personnes qui en font usage doivent être celles qui conviennent, celles dont le statut social convient conventionnellement à l'invocation de la procédure. Cependant, il ne s'agit pas, comme le pense Denis, de conventions figées et stabilisées, qu'il suffit de respecter pour réussir. La conventionalité, chez Austin, ne confère pas au performatif une normativité *a priori* et sans appel. Les conventions en question ne sont pas dotées d'une normativité hors situation, une normativité dont la rigueur s'imposerait quelles que soient les particularités des circonstances de leur invocation. Les conventions, d'après (A2), n'interviennent que dans des circonstances particulières. Elles sont toujours à l'épreuve des circonstances précises dans lesquelles elles se définissent et se redéfinissent. Comme le dit si bien Austin (1970, p. 126), autant il est difficile d'avoir un performatif « si les moyens employés ne sont pas conventionnels », autant « il est difficile de dire où commencent et finissent les conventions ». Ainsi, la conventionalité révèle non seulement la part collective de la performativité, mais aussi son caractère nécessairement situé.

La part collective de la performativité est également attestée par le fait que les conditions de félicité ne présentent pas la performativité comme quelque chose qui a lieu entre un locuteur et un auditeur, mais bien, selon (B1), comme une procédure exécutée par *des participants* (notion reprise par Grice). Il s'ensuit que le succès d'un performatif ne dépend pas seulement du fait qu'il soit énoncé par la personne qui, conventionnellement, convienne. Il dépend surtout du fait que son énonciation intervienne dans le cadre d'une procédure exécutée correctement (B1) et intégralement (B2) par des participants. La participation de toutes les personnes qui prennent part à la procédure est donc, chez Austin, un ingrédient non négligeable de la performativité. Récanati (1981,

p. 19) exprime bien cela quand il fait observer que, chez Austin, l'énonciation d'un performatif n'advient qu'en situation de communication.

Un autre ingrédient non négligeable de la performativité, présent dans les conditions de félicité, est le temps. Contrairement à ce qu'en pensent Denis (2006) et Fraenkel (2006), les conditions de félicité à la Austin ne confinent guère la performativité dans l'instantanéité temporelle de la parole proférée. C'est tout au début de la première condition (A1) que la permanence temporelle du performatif est affirmée : « *il doit exister une procédure...* ». La procédure doit donc exister comme telle, dotée de force performative. La performativité n'advient pas à l'énonciation du performatif. Elle préexiste au moment de l'énonciation. C'est pourquoi Austin, dans (A2), dit qu'elle advient seulement à *l'invocation de la procédure*. Le fait donc que le succès du performatif dépende de l'invocation d'une procédure existante atteste de sa capacité à durer. Ainsi, c'est parce que « Je te baptise au nom de Père, et du Fils et du Saint-Esprit » est établi comme formule conventionnelle ayant l'effet du baptême qu'en l'invoquant, dans les circonstances qui conviennent, on accomplit l'acte du baptême. Et sa capacité à durer déborde bien le moment de son invocation, non seulement par la possibilité effective de ses invocations futures, mais aussi par le fait que les comportements post-invocation de la procédure sont nécessaires à l'effectivité du succès du performatif. C'est ce qui est indiqué dans les conditions (Γ.1) et (Γ.2). Ainsi, la performativité chez Austin n'appartient pas à l'instant présent de l'énonciation. C'est un effet établi et reconnu par convention. Et l'invocation présente d'une formule performative n'en épuise pas la performativité. Il s'agit tout simplement de l'inscription du performatif dans une situation particulière.

On pourrait toutefois objecter, comme Fraenkel (2006), que même si Austin reconnaît, dans les conditions de félicité, la permanence temporelle de la performativité, il ne considère pas pour autant la manière dont elle se manifeste dans le cas particulier des actes performatifs écrits. Certes, les conditions de félicité ne mentionnent pas clairement le cas des actes écrits. Mais elles ne le nient pas non plus. En réalité, telles qu'elles sont présentées, il n'est pas nécessaire qu'on y mentionne le cas des actes écrits (dont Austin cite d'ailleurs des exemples, comme le reconnaît si bien Fraenkel). Car, le fait que la procédure préexiste au moment de son invocation laisse entendre qu'elle puisse comporter des énoncés écrits. Et le fait que l'invention de la performativité chez Austin se soit faite sur le fond d'une comparaison avec des actes juridiques suggère bien cela. Le terme performatif, dit-Austin

(1970, p. 42), se rapproche bien

du mot [anglais] *operative*, tel qu'il est employé (au sens strict) par les hommes de loi, lorsqu'ils veulent se référer à la partie (...) d'un acte juridique qui sert à effectuer la transaction elle-même (...) – un transfert de biens, ou que sais-je ? – le reste du document ne faisant que “débiter” les circonstances dans lesquelles la transaction devra s'effectuer.

Ainsi, on peut le dire, c'est bien en pensant aux conditions d'opérationnalité des actes juridiques écrits qu'Austin définit les conditions de félicité de la performativité. Et même si elles ne font pas explicitement cas de l'écrit et de sa dimension matérielle, les conditions de félicité, en définissant une performativité nécessairement située, présentent la procédure performative comme cadre conventionnel au sein duquel interviennent assurément l'écrit et toutes ses spécificités.

L'ultime preuve du caractère situé de la performativité, chez Austin, est qu'il présente les conditions de félicité dans le cadre de ce qu'il appelle la *doctrine des Échecs*, c'est-à-dire « la doctrine des choses qui peuvent se mal présenter et fonctionner mal, lors de telles énonciations (performatives) » (Austin, 1970, p. 48). En réalité, Austin lui-même ne parle pas expressément de « conditions de félicité ». Il parle bien plutôt des *Infelicities* (infélicités). Et c'est pour en faire l'analyse qu'il évoque les conditions dites de félicité. Comme le note Laugier (2004, p. 621), il s'agit donc, pour Austin, en évoquant ces conditions, de poser clairement que « seule une théorie de l'échec ou de l'infraction peut rendre compte de la nature » de la performativité. Les conditions de félicité ne constituent donc pas la performativité comme une normativité hors de toute atteinte. Bien au contraire, le sens de ces conditions réside, selon Austin (*idem*), dans l'examen des échecs, effectivement possibles, des énonciations performatives. C'est ainsi que « par son insistance sur l'échec, Austin, par un revirement – *sea-change* – qu'on a tort de négliger, se retrouve où on ne l'attendait pas : du côté d'une mise en cause de l'acte, défini comme ce qui peut échouer, mal tourner » (Laugier, 2004, p. 622). Il s'ensuit qu'il paraît plutôt surprenant, et par conséquent irrecevable, de reprocher à Austin, comme le fait Denis (2006), qu'il ignore que la performativité est conditionnée par des épreuves de réalité. Austin ne définit les conditions de félicité que pour rendre compte de leurs échecs. Et c'est cette possibilité toujours réelle de l'échec qui définit, chez lui, la performativité comme acte social soumis aux conditions de félicité.

## Conclusion

L'on admet volontiers, avec Denis (2006), qu'au regard de la diversité des usages et analyses qui en sont faits aujourd'hui, il faut une reconquête-redéfinition de la performativité. Et la pertinence de cette reconquête-redéfinition se trouve justifiée par la caractérisation spatio-temporelle. La performativité n'advient et ne se donne à saisir que dans un espace-temps social dans lequel elle est située.

Toutefois, ce qui est inadmissible, c'est le fait que Denis considère, en prenant à témoin bien d'autres critiques d'Austin, cette reconquête-redéfinition comme l'aboutissement d'une remise en cause des conditions de félicité de la performativité. L'analyse qui est ici faite a plutôt révélé que la caractérisation austinienne du performatif, à partir des conditions de félicité, prend bien en compte, ou du moins n'ignore pas, les ingrédients spatio-temporels constitutifs de la performativité. Plus précisément, les conditions de félicité, loin d'être des principes normatifs rigides, constituent plutôt une performativité effectivement située comme propriété fondamentale de l'acte de langage en tant qu'acte nécessairement social. Il en résulte que, redéfinir la performativité, c'est en redécouvrir le sens à partir des conditions de félicité ; c'est finalement comprendre que, chez Austin, il est tout simplement difficile de se représenter un performatif en dehors de la situation spatio-temporelle sociale de son invocation.

## Références

Aubert, L. (1994). Introduction. In Austin, J. L. *Ecrits philosophiques*. Trad. L. Aubert et A.-L. Hacker. Paris : Seuil, p. 7-19.

Austin, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire*, Trad. G. Lane. Paris : Seuil.

Bourdieu, P. (2001). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Seuil.

Denis, J. (2006). Préface : les nouveaux visages de la performativité. *Études de communication* [En ligne], 29, mis en ligne le 20 novembre 2014, consulté le 03 novembre 2015. URL : <http://edc.revues.org/344>.

Fraenkel, B. (2006). Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture. *Études de communication* [En ligne], 29, mis en ligne le 20 novembre 2014, consulté le 03 octobre 2015. URL : <http://edc.revues.org/369>.

Gonzalez, Ph. (2006). L'institution du divin et du collectif ou les politiques du réel de la prédication évangélique. *Études de communication* [En ligne], 29, mis en ligne le 20 novembre 2014, consulté le 15 octobre 2015. URL : <http://edc.revues.org/365>.

Grice, P. (1979). Logique et conversation. Trad. de F. Berthet et M. Bozon, *Communications*, n° 30, p. 57-72.

Lane, G. (1970). Introduction. In J. L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, Paris : Seuil, p. 7-32.

Laugier S. (2004). Performativité, normativité et droit. *Archives de Philosophie*, n° 4, Tome 67, p. 607-627.

Lenglet, M. (2006). Des paroles aux actes : usages contemporains de la performativité dans le champ financier. *Études de communication* [En ligne], 29, mis en ligne le 19 janvier 2009, consulté le 18 octobre 2015. URL : <http://edc.revues.org/355>.

Muniesa, F. (2014). *The provoked economy. Economic reality and the performative turn*, London/New York: Routledge.

Récanati, F. (1981). *Les énoncés performatifs*. Paris : Minuit.